

Crédits: 20**Présentation**

Ce programme s'adresse aux membres d'un ordre professionnel associé à la pratique de la psychothérapie (criminologues, conseillers d'orientation, ergothérapeutes, infirmiers, psychoéducateurs, sexologues, travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux) qui désirent obtenir un permis de psychothérapeute.

Le titre de psychothérapeute et l'exercice de la psychothérapie sont réservés. Cela signifie que toute personne qui n'est ni médecin ni psychologue et qui veut pratiquer la psychothérapie et porter le titre de psychothérapeute doit détenir un permis de psychothérapeute délivré par l'Ordre des psychologues du Québec.

Remarque : la réussite de ce programme ne confère pas un droit de pratique. Ce pouvoir appartient à l'Ordre des psychologues du Québec.

En brefObjectifs du programme

Ce programme de 3^e cycle se veut cohérent avec les dispositions la loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL n° 21).

Essentiellement, ce programme s'adresse donc aux membres d'un ordre professionnel associé à la pratique de la psychothérapie (criminologues, conseillers d'orientation, ergothérapeutes, infirmiers, psychoéducateurs, sexologues, travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux) qui désirent obtenir un permis de psychothérapeute.

Les exigences réglementaires pour obtenir un permis de psychothérapeute sont inscrites au Règlement sur le permis de psychothérapeute de l'Ordre des psychologues du Québec.

Admission**Trimestre d'admission et rythme des études**

Automne, hiver, été.

Les dates limites d'admission pour chacun des trimestres sont les suivantes :

- le 15 avril pour la session d'automne;
- le 15 octobre pour la session d'hiver;
- le 15 février pour la session d'été.

Ce programme est offert à temps partiel seulement.

Conditions d'admission**Études au Québec**

Être membre actif d'un ordre professionnel associé à la pratique de la psychothérapie (criminologues, conseillers d'orientation, ergothérapeutes, infirmiers, psychoéducateurs, sexologues, travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux) depuis au moins un an ;

ET

détenir une maîtrise dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines ;

ET

détenir une recommandation de formation de l'Ordre des psychologues du Québec.

La décision du comité exécutif de l'OPQ pour les demandes de permis des personnes admissibles indique, s'il y a lieu, les éléments de formation théorique ou pratique à compléter en vue d'obtenir un permis de psychothérapeute. Certaines personnes ayant exercé leur droit de demande de révision reçoivent une décision modifiée à la suite de la révision faite de cette réponse. Il sera de la responsabilité de ces personnes de tenir compte d'une décision modifiée et de nous en faire part, s'il y a lieu.

La personne candidate peut se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique si l'Ordre des psychologues du Québec soulève des besoins de formations de base plus importants que ce que le programme peut offrir.

Ordinateur portable

Afin de tirer avantage au maximum d'une approche pédagogique innovatrice utilisant les TIC (Technologies de l'information et des communications), la possession d'un ordinateur portable est obligatoire pour tout étudiant admis à ce programme.

Études hors Québec

Détenir une recommandation de formation de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'obtention d'un permis par voie d'équivalence.

OU

Être membre actif d'un ordre professionnel associé à la pratique de la psychothérapie (criminologues, conseillers d'orientation, ergothérapeutes, infirmiers, psychoéducateurs, sexologues, travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux) depuis au moins un an; Détenir une maîtrise dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines et détenir une recommandation de formation de l'Ordre des psychologues du Québec.

La décision du comité exécutif de l'OPQ pour les demandes de permis des personnes admissibles indique, s'il y a lieu, les éléments de formation théorique ou pratique à compléter en vue d'obtenir un permis de psychothérapeute. Certaines personnes ayant exercé leur droit de demande de révision reçoivent une décision modifiée à la suite de la révision faite de cette réponse. Il sera de la responsabilité de ces personnes de tenir compte d'une décision modifiée et de nous en faire part, s'il y a lieu.

La personne candidate peut se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique si l'Ordre des psychologues du Québec soulève des besoins de formations de base plus importants que ce que le programme peut offrir.

Ordinateur portable

Afin de tirer avantage au maximum d'une approche pédagogique innovatrice utilisant les TIC (Technologies de l'information et des communications), la possession d'un ordinateur portable est obligatoire pour tout étudiant admis à ce programme.

Modalités de sélection des candidatures

Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer à la section Foire aux questions (FAQ) avant de nous contacter.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours optionnels (20 crédits)

L'étudiant choisit des cours optionnels parmi les suivants :

GDR6003	Éthique professionnelle et problèmes légaux
GPS6008	Séminaire avancé en psychopathologie
PCL6073	Psychopharmacologie clinique
PCL6084	Troubles graves de la personnalité et comportement violent: aspects psychodynamiques
PCL6085	Méthodes d'intervention d'approche cognitivo-comportementale
PCL6087	Méthodes d'intervention d'approche psychodynamique
PCL6109	Les psychothérapies cognitivo-comport. fondées sur l'acceptation et la pleine consc.

PSY6013 Stage en psychothérapie (20 crédits)
SRP6013 Fondements et méthodes de la recherche qualitative
SRP6018 Application et interprétation des techniques statistiques en psychologie

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Avant de débiter la formation, les personnes étudiantes doivent suivre un cours intensif d'une journée sur la psychothérapie.

Pour s'inscrire à la formation pratique (stage) les personnes étudiantes doivent avoir réussi et terminé toute la formation théorique exigé par l'OPQ.

Voici la liste des exigences minimales pour suivre les cours suivants :

Cours	Exigences minimales préalables au cours
GPS6008	PSY1008 ou son équivalent reconnu par l'OPQ
PCL6084	PSY1017 ou son équivalent reconnu par l'OPQ
PCL6085	PSY1013 ou son équivalent reconnu par l'OPQ
PCL6087	PSY1017 ou son équivalent reconnu par l'OPQ
PCL6109	PSY1013 ou son équivalent reconnu par l'OPQ
SRP6013	PSY1005 ou son équivalent reconnu par l'OPQ
SRP6018	PSY1005 ou son équivalent reconnu par l'OPQ